

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Morin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, Simon, David, Vernaud, Chesnel, Sylvestre, Landois.

Était absente : Mme Harel Oger (excusée)

Mme Sylvestre a été désignée secrétaire de séance.

AVENANT À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ZONE DE LOISIRS PHASE 2 – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MULTISPORTS

Mme le Maire rappelle le marché à maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet YRIS Dm'Eau en date du 17 juillet 2014 pour l'aménagement de la phase 2 de la zone de loisirs : aménagement paysager et aire de loisirs. Il convient d'intégrer à la maîtrise d'œuvre une mission complémentaire pour la création d'un terrain multisports. Elle présente le devis de cet avenant qui s'élève à 1800 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte cette mission complémentaire et autorise Mme le Maire à signer l'avenant.

RÉSULTAT APPEL OFFRES – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ZONE DE LOISIRS – LOT 2 et 3

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée par voie de presse le 6 mars 2015 afin de retenir les entreprises qui seront chargées de la réalisation de la phase 2 de la zone de loisirs : Aménagement paysager et multisports. Le lot 1 et le lot 2 (tranche ferme) ont été adoptés lors de la séance du 28 avril dernier. Il convient de définir maintenant les options pour le lot 2 près de ID Verde et de retenir l'entreprise qui sera chargée de la réalisation du terrain multisports (lot 3).

La SEM du Pays de Fougères, assistant à Maitrise d'ouvrage présente les différents dossiers.

Lot 2 : Options

Pour définir les options, Mme le Maire informe les élus que les choix ont été présentés au conseil des enfants et que ceux-ci ont sélectionné 3 jeux.

Après analyse du dossier et sélection près du conseil des enfants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les options près de ID Verde pour un montant de 39887.96 € HT qui comprend l'acquisition et le montage de 2 tables de pique-nique, 5 bancs, 1 parcours sportif de santé avec 6 éléments, 3 jeux pour les enfants, un sol amortissant conforme à la législation et des panneaux d'information.

Lot 3 : Multisports

Afin de retenir le lot « Multisports », la Commission s'est rendue dans différentes Communes équipées de cette installation et a auditionné 3 entreprises ayant répondu à l'appel d'offres.

Mme le Maire présente l'ensemble de cet équipement qui comprend : des buts multisports, 4 mini-buts brésiliens, des paniers de basket (dont un à l'extérieur), des bancs et une poubelle. L'ensemble est fermé par une clôture acier/bois.

Après audition et analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Sport Nature de Beignon (Morbihan), ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 31 711.00 € HT pour la réalisation du terrain multisports. A noter que ce montant comprend l'option d'un montant de 7470 € HT pour la mise en œuvre d'un gazon synthétique.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les marchés avec ces entreprises.

Le Conseil Municipal sollicite en outre les subventions pouvant être allouées pour cet équipement près de la Communauté de Communes du Pays de St Aubin du Cormier et près du Fonds Départemental du Développement du Sport (FNDS).

MISSION SPS ZONE DE LOISIRS AMÉNAGEMENT PAYSAGER PHASE 2

Mme le Maire donne lecture du résultat de la consultation concernant la mission SPS pour les travaux d'aménagement de la zone de loisirs – phase 2. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise IPAC Conseil de Montgermont. Le montant de la prestation s'élève à 1 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de ce cabinet et autorise Mme le Maire à signer la convention avec ce bureau.

CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BANQUETTES ET FOSSÉS AVEC ST AUBIN DU CORMIER – VILLAGES MITOYENS

Mme le Maire expose que plusieurs villages se situent entre les deux territoires communaux : Gosné et St Aubin du Cormier. Cette implantation rend nécessaire une entente concernant la gestion et l'entretien des voiries par l'établissement d'une convention entre les deux Communes. Cette convention s'appliquerait pour la gestion uniquement des fossés et des accotements. Ces travaux seraient effectués une fois par an par St Aubin du Cormier en 2015, 2017 et 2019 et par Gosné en 2016 et 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Mme le Maire à la signature de cette convention.

ACCUEIL DE MÉDECINS À LA MAISON DES SERVICES

Mme le Maire donne lecture d'un nouveau courrier des médecins qui souhaitent s'installer à la maison des services au 1^{er} janvier 2016 par lequel elles demandent à rediscuter des conditions quant à la location des cellules. Sur proposition des adjoints, et après négociation avec ces médecins, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le montant de la location des locaux de 50% la première année et de 25% la seconde année, les charges de fonctionnement seraient inchangées et réajustées en fin d'année sur la base consommée en précisant qu'il n'y aura pas de charge complémentaire pour l'ascenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 2 abstentions accepte les éléments de cette négociation et autorise Mme le Maire à la signature du bail suivant ces conditions.

FPIC : FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE

Mme le maire expose que depuis 2012, un Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales a été mis en place. Par courrier en date du 26 mai dernier, M. le Préfet nous informait que, sur notre territoire, l'ensemble intercommunal constitué de la Communauté de Communes et des Communes membres bénéficie d'une enveloppe de reversement de 343 212 €. Cette enveloppe peut être répartie selon 3 possibilités :

- répartition dite « de droit commun » (pas de délibération nécessaire)
- répartition dérogatoire en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale : l'enveloppe est répartie entre les Communes et l'EPCI selon le CIF. Une répartition entre les Communes peut être définie selon la population, le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et le potentiel fiscal ou le potentiel financier moyen par habitant. (délibération de l'EPCI à la majorité des 2/3 avant le 30 juin de l'année). L'attribution obtenue avec ce mode de calcul ne peut être minoré de plus de 30 % par rapport l'attribution de la Commune de droit
- Répartition selon des critères libres (délibération de l'EPCI à la majorité des 2/3 avant le 30 juin et de l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple avant le 30 juin).

La répartition de droit étant la suivante :

- Affectation de 123 833 € à la Communauté de Communes selon le CIF
- Affectation de 219 379 € aux Communes membres répartis comme suit :

COMMUNES	REVERSEMENT DE DROIT COMMUN
CHAPELLE-SAINT-AUBERT	6 491 €
GOSNÉ	30 022 €
LIVRÉ-SUR-CHANGEON	32 093 €
MÉZIÈRES-SUR-COUESNON	25 700 €
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	49 744 €
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	4 270 €
SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ	12 137 €
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	19 073 €
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	9 921 €
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	22 736 €
VENDEL	7 192 €

Mme le Maire expose que le conseil communautaire, après avis du bureau, propose une répartition libre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales comme suit :

- Affectation de 123 833 € à la Communauté de Communes
- Affectation de 219 379 € aux Communes membres selon la répartition libre suivante :

COMMUNES	REPARTITION DE L'ENVELOPPE
CHAPELLE-SAINT-AUBERT	18 182 €
GOSNÉ	21 426 €
LIVRÉ-SUR-CHANGEON	21 649 €
MÉZIÈRES-SUR-COUESNON	21 958 €
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	23 556 €
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	18 182 €
SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ	18 182 €
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	20 242 €
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	18 182 €
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	20 638 €
VENDEL	18 182 €
TOTAL	219 379 €

Le Conseil Municipal de Gosné, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la répartition libre ci-dessus.

AVIS SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN 15 BELLEVUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Gatel et Texier, notaires à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 15 Bellevue, appartenant à M. Conuel Didier et Mme Guidal Muriel, cadastré section n° ZH 274 pour une superficie de 2012 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

AVIS SUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN 10 BELLEVUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Feisthommel, notaire à Ercé près Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 10 Bellevue, appartenant à M. et Mme Chevalier Franck, cadastré section n° Z0 138 pour une superficie de 982 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

TARIF DE LA CANTINE – SEPTEMBRE 2015

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix des repas pour la rentrée scolaire de septembre 2015. M. Dupire, après avoir rappelé le bilan de l'exercice passé, donne connaissance du taux de majoration qui sera appliqué par le prestataire Resteco : 1.83 % et propose de reconduire cette même augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe le tarif de la cantine à :

- 3,65 € le repas en maternelle
- 3,85 € le repas en primaire
- 4,90 € le repas adulte

Le tarif adulte de 4,90 € sera appliqué également pour les bénévoles, élus ou personnel qui déjeuneront lors des repas de convivialité le jeudi à la maison des services. Ces repas spécifiques à la maison des services seront encaissés sur la régie « maison des services ».

TARIF DE LA GARDERIE ET DES TAP – SEPTEMBRE 2015

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix de la garderie municipale pour la rentrée scolaire de septembre 2015. M. Dupire rappelle le bilan de l'an passé et précise que la garderie concerne également le temps des TAP pour les enfants des deux écoles.

Il propose de ne pas modifier le tarif de l'an passé. Seule la grille des QF est changée suite à la modification apportée par la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité fixe le tarif de la garderie ainsi :

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PRIX AU QUART D'HEURE
T1-QF 0 à 460	0.25 €
T2-QF 461 à 530	0.27 €
T3-QF 531 à 600	0.30 €
T4-QF 601 à 650	0.35 €
T5-QF 651 à 800	0.37 €
T6-QF 801 à 1000	0.40 €
T7-QF 1001 à 1200	0.45 €
T8-QF 1201 à 1500	0.47 €
T9- 1501 et plus	0.50 €
Au-delà de 19h	5.00 €

REMBOURSEMENT DE SINISTRE AUPRÈS DE GROUPAMA – RESTITUTION DE FRANCHISE

Mme le Maire informe les élus que le miroir, Rue Nationale, a été détérioré par un véhicule le 19 janvier 2015. Un dossier d'assurance a été constitué et la partie reversée à la Commune, après expertise a été remboursée à la Commune (cf. conseil du 28.04.2015). Groupama à réception de la facture a restitué à la Commune la franchise d'un montant de 141 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement complémentaire de l'assurance Groupama.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE AUPRÈS DE GROUPAMA

Mme le Maire informe les élus qu'un candélabre rue des écoles, a été détérioré le 28 février dernier. Un dossier d'assurance a été constitué et la partie reversée à la Commune, après expertise, s'élève à la somme de 1 389 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement de l'assurance Groupama.

HAUT DÉBIT

M. Veillaux, délégué en charge des nouvelles technologies présente aux élus le compte rendu de la réunion de Mégalis Bretagne concernant le haut débit sur le pays de Fougères.

- Objet du projet : déployer un « nouveau » réseau de câbles en fibre optique
- Seule solution pérenne pour accompagner les besoins des entreprises, des foyers et des services publics
- Technologie choisie par les opérateurs
- Seule technologie pouvant proposer des débits illimités et symétriques, insensibles à :
 - o la distance (contrairement à l'ADS technologie utilisant le réseau cuivre du téléphone)
 - o et au partage (contrairement aux technologies hertziennes où le débit est partagé)
- En prévision de l'arrêt du réseau cuivre

La mise en œuvre du projet Bretagne Très Haut Débit est prévue sur jusqu'à 2030 par programmes pluriannuels de 4 ans par zones géographiques. Les zones de la 1^{ère} tranche (2015-2018) sont déjà définies. Les autres zones (dont Gosné) feront l'objet d'un nouveau programme prévu après 2018 en fonction d'un plan de financement et des besoins des zones.

M. Veillaux fait ensuite le point de son travail concernant le projet de dégroupage sur la Commune de Gosné.

ACCUEIL ITINÉRANT ESPACES JEUNES

M. Veillaux délégué communautaire présente l'accueil de loisirs adolescents itinérant :

Objectifs

- Développer les actions jeunesse sur l'ensemble du territoire
- Permettre l'accessibilité aux animations jeunesse à l'ensemble des pré-adolescents et des adolescents du territoire
- Répondre à une problématique de transport

Présentation de l'action

Création d'une structure d'accueil pour les adolescents sur la Commune de Gosné qui sera le support de la nouvelle structure itinérante. Durant les périodes de vacances, l'animateur jeunesse se déplacera dans les Communes du territoire n'ayant pas de structure jeunesse. Les Communes devront être en capacité de mettre à disposition des locaux susceptibles d'accueillir le public adolescent (salle des fêtes / salle de sport), Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à ce service un ramassage du jeune par bus sera organisé.

Les horaires d'ouverture :

- Accueil libre Gosné : Vendredi de 17h30 / 19h30
- Petites vacances : 14h00 / 18h00
- Grandes vacances : 10h00 / 18h00 (juillet)
- Soirée : 19h00 / 23h00 (6 soirées / an)

Les moyens :

- *Humains* : 1 animateur BPJEPS / 1 animateur BAFA (périodiquement)
- *Locaux* : mis à disposition par les Communes (convention avec la CDC)
- *Matériel* : 1 ou 2 minibus (demande de subventionnement CAF)

M. Veillaux rappelle la porte ouverte le vendredi 12 juin 2015 à 18h à l'Espaces Jeunes, 1 rue de l'Illet à Gosné.

DIVERS

Recrutement à la bibliothèque : suite à la décision de recrutement d'un agent à la bibliothèque, Mme Le Cuff informe que Mme Laure Duclaud Fourmond a été retenue en CDD pour un an (15 juin 2015 – 14 juin 2016) à raison de 8 heures par semaine suite à un accroissement des activités de la bibliothèque (animations et TAP).

Recrutement à la Maison des Services : Mme le Maire informe que Mme Magalie MARTIN a été recrutée en CDD jusqu'au 31 décembre 2015 pour remplacement d'un agent en congés de maladie à raison de 10.5 h par semaine pour la Commune de Gosné, l'autre partie de son temps de travail soit 24.5 h étant pris en charge par la communauté de Communes.

Travaux de voirie : M. Havard précise que les travaux de voirie, ainsi que le trottoir, rue de la Lande d'Oué, seront réalisés fin juin et courant juillet. Une déviation sera mise en place. Les travaux de modernisation des voies votés au budget seront effectués à la suite.

Bordure de parking salle des fêtes : suite à un incident sur le parking de la salle des fêtes, il est prévu d'enlever une bordure en granit et de prévoir une durée d'éclairage du parking plus longue.

Réforme territoriale : les élus sont conviés à la restitution le vendredi 26 juin de l'étude prospective sur le développement de l'intercommunalité qui a été présentée aux élus communautaires lors du séminaire du 9 juin 2015 et à la présentation des différents scénarii possibles.